

Procès-Verbal de la réunion du 11 mars 2019

Le cinq février deux mille dix-neuf, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **onze mars deux mille dix-neuf**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs 2018 – budget principal et budgets annexes
- Comptes de gestions 2018 - budget principal et budgets annexes
- Travaux d'aménagement des bâtiments communaux – demandes de subventions
- Local commercial – date d'application de la revalorisation du loyer
- SACEM - tarification forfaitaire
- Convention avec l'association *Le Zébrophone*
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Présents : LITT Claude, ROY Estelle, DELAVault Alain, CHAUVET Bernard, CHASSAGNE Dominique, MARCHOUX Éric, MARTIN Cécile, ROUSSEAU Christian, THOMASSE Gabriel,

Absents représentés : TERRIERE Éric (DELAVault Alain), BELLINI Bruno (CHAUVET Bernard),

Absents excusés : LE REST Marie-Gwenaëlle, MACOUIN Bernard, QUINTARD Dominique.

Monsieur Dominique CHASSAGNE a été élu Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 février 2019.

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 11 février 2019 le procès-verbal s'y rattachant. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres y étant présents.

Avant la présentation des comptes administratifs 2018, Monsieur le Maire présente la situation financière de la commune, au regard de l'appréciation rendue par le «pôle prospective et ressources financières de Grand Poitiers Communauté Urbaine». Cette présentation prend la forme d'une rétrospective de 2015 à 2018, puis d'une prospective d'évolution sur 2019, 2020 et 2021.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il ne peut présider les débats consacrés aux comptes administratifs 2018 et se retire de la présidence.

N° 2019.03.11 – 017 – Comptes administratifs 2018
Budget principal et budgets annexes

Madame Estelle ROY, 1^{ère} adjointe, assure la présidence pour présenter les différents comptes administratifs 2018.

Le Conseil municipal, à l'exception de Monsieur le Maire, qui ne prend pas part au vote :

- ✓ délibérant sur les Comptes Administratifs du budget principal de la Commune et des budgets annexes : « Chaufferie bois », et « Photovoltaïque » de l'exercice 2018, dressés par Monsieur Claude LITT, Maire,
- ✓ après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite des comptes de Fonctionnement du budget principal, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte principal COMMUNE 2018

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	487 025.20	538 109.70	304 897.39	125 566.30
Résultat 2018		51 084.50	179 331.09	
Report 2017		60 000.00		40 227.28
Résultat de clôture		111 084.50	139 103.81	
<i>Restes à réaliser</i>	/	/	<i>34 695.00</i>	<i>106 792.00</i>
<i>Résultat définitif</i>		<i>111 084.50</i>	<i>67 006.81</i>	

Vote :

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

Compte annexe CHAUFFERIE BOIS 2018

Opérations exercice	22 622.76	23 005.11	12 178.36	12 372.81
Résultat 2018		382.35		194.45
Report 2017	277.52			807.42
Résultat de clôture		104.83		1 001.87
<i>Restes à réaliser</i>	/	/	/	/
<i>Résultat définitif</i>		<i>104.83</i>		<i>1 001.87</i>

Vote :

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

Compte annexe PHOTOVOLTAÏQUE 2018				
Opérations exercice	3 392.52	4 278.50	2 314.16	2 277.00
Résultats 2018		885.98	37.16	
Report 2017	/	1 882.25	/	30.68
Résultat de clôture		2 768.23	6.48	
<i>Restes à réaliser</i>	/	/	/	/
<i>Résultat définitif</i>		2 768.23	6.48	

Vote :

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes : « Chaufferie bois » et « Photovoltaïque », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après l'acceptation des comptes administratifs de 2018, Madame Estelle ROY se retire de la présidence et la redonne à Monsieur Claude LITT, Maire.

N° 2019.03.11 - 018 – Comptes de Gestion 2018

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs 2018 de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chaufferie bois », et budget « Photovoltaïque * », les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressés par Monsieur le Comptable du Trésor, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chaufferie bois » et budget « Photovoltaïque » de l'exercice 2018,

- après s'être assuré que Monsieur le Comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celle relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ déclare que les comptes de gestion de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chaufferie bois » et budget « Photovoltaïque » dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2019.03.11 – 019 - Travaux d'aménagement des bâtiments communaux
Demande de subvention

Monsieur Alain DELAVault se retire de la salle des délibérations et ne prend pas part à la délibération.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2019.02.11-006 et n°2019.02.11-007 du 11 février 2019 relatives aux travaux qui seraient nécessaires à la restauration ou à l'aménagement de certains bâtiments communaux.

Il précise que depuis la dernière réunion, certains éléments ont été modifiés et qu'il conviendrait d'amender ces précédentes délibérations :

- décision de modifier le passage du dispositif d'extraction des vapeurs grasses et des odeurs de cuisson dans le local commercial, qui évite ainsi le recours à une nacelle et de le rendre visible depuis la rue Saint-Nicolas,
- possibilité de cibler deux années du dispositif d'aide financière ACTIV du Département pour permettre la programmation de projets plus importants.

Après débat, le Conseil municipal émet le souhait de ne pas impacter le dispositif ACTIV de 2020 pour permettre, le cas échéant, de le flécher par exemple sur le réaménagement de l'école en partenariat avec le SIVOS du Pays Mélusin. En conséquence, le Conseil municipal réitère le choix des travaux sur différents bâtiments retenus lors de la précédente réunion, en apportant toutefois quelques modifications, notamment ceux dues à la modification du passage du dispositif d'extraction nécessitant une reprise de la toiture où sortira le tubage, et une intervention sur la charpente du clocher de l'église en remplacement des travaux de peinture aux vestiaires du stade.

Ainsi, le Conseil municipal propose de retenir les travaux suivants :

Local commercial			
	devis Ets Bénard	Dispositif d'extraction vapeurs	9 147.66
	devis Ets Braconnier Mineau	Cloison placo carrelage	1 814.09
	devis Ets Mimault Frères	électricité	945.00
	devis Ets Mimault Frères	plomberie	915.00
	devis Ets Ebénisterie création	Coffre cache tuyau	1 090.00
	devis Ets Le Charpentier	Reprise toiture	1 221.00
		Sous-total	15 132.75

Maison des As- soc's			
	devis Ets Chauvin Patrice	huisseries	11 830,00
	devis Ets Brault Patrick	diverses mises aux normes	889,21
		Sous-total	12 719,21
Clocher de l'église			
	devis Ets Le Charpentier	Renfort charpente	819,00
		Sous-total	819,00
Stores			
	devis Ets Dynastore	Foyer et bibliothèque	1 754,75
		Sous-total	1 754,75
Salle des fêtes			
	devis Ets Chauvin Patrice	porte local matériel	577,00
		Sous-total	577,00
Mairie			
	devis Ets Chauvin Patrice	petit local rangement archives	956,77
		Sous-total	956,77
		Montant total HT des travaux	31 959,48

Le plan de financement serait le suivant :

Montant total HT des travaux sur la programmation 2019	31 959.48 €
Montant total TTC des travaux sur la programmation 2019	38 351.38 €
Département de la Vienne volet 3 Activ' (80% du HT plafonné à 25 100 € sur l'ensemble des projets 2019)	25 100.00 €
Récupération du FCTVA (16.404% du TTC)	6 291.16 €
Autofinancement communal TTC (20% minimum du HT soit 6 391.90 €)	6 960.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité des voix (8 voix pour et 1 abstention : Bruno BELLINI) :

- d'annuler les précédentes délibérations n°2019.02.11-006 et n°2019.02.11-007 du 11 février 2019,
- d'approuver la programmation 2019 des travaux d'aménagement des différents bâtiments communaux énumérés ci-dessus pour un montant global de **31 959.48 € HT**, soit **38 351.38 € TTC** et son plan de financement,
- de retenir les devis des entreprises listés ci-dessus pour un montant global de **31 959.48 € HT**, soit **38 351.38 € TTC**,
- sollicite une subvention du Département de la Vienne au titre du volet 3 du programme Activ' 2019.

Monsieur Alain DELAVault regagne la salle des délibérations.

N° 2019.03.11 – 020 - Local commercial
Revalorisation du loyer

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la délibération n°2019.02.11 – 008 du 11 février 2019 qui fixe le montant du loyer du local commercial du 1 rue Saint-Jean-Baptiste actuellement loué à Monsieur LEGEAY, gérant du bar restaurant « le Bout du Pont » à **240.01** € par mois, il convient de déterminer sa date d'application.

Ainsi, le Conseil municipal décide à l'unanimité que l'application du nouveau loyer de 240.01 € se fera à la date du 1^{er} avril 2019.

N° 2019.03.11 - 021 – SACEM – tarification forfaitaire

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le document de la SACEM relatif aux conditions d'assujettissement des manifestations locales au cours desquelles il peut être diffusé de la musique. Il s'agit d'une proposition de tarification forfaitaire.

Monsieur CHAUVET, 3^{ème} Adjoint, indique que seules sont concernées les trois manifestations organisées par la Commune :

- dans le cadre des fêtes locales : *la fête traditionnelle du 14 août* ;
- dans le cadre de manifestations à caractère social : *le repas des aînés et l'animation de la Bibliothèque*.

Monsieur CHAUVET précise que la déclaration à la SACEM doit être faite avant le 15 mai 2019.

Après délibération, le Conseil municipal décide de retenir à l'unanimité les montants forfaitaires de 189,75 € HT pour la SACEM et de 49,33 € HT pour la SPRÉ.

N° 2019.03.11 - 022 – Convention avec l'association *le Zébrophone*

Au regard des restrictions budgétaires annoncées, l'association *Le Zébrophone* souhaite repositionner son action et redéfinir la mise en œuvre à donner à la convention « Mots d'hameaux » initiée et qui avait été présentée lors d'une précédente réunion. Monsieur le Maire propose en conséquence de renvoyer la décision à une date ultérieure.

Questions diverses

Monsieur le maire signale et informe que :

- des animations vont être organisées par la LPO à différentes dates (31/03, 14/05, 18/05, et 21/05) à partir de 9h00 salle du moulin,
- création d'une nouvelle association « La Belle Ânée » proposant des activités autour des ânes et d'autres animaux,
- une distribution de broyat provenant des branches de peupliers qui ont été exploités dans la vallée, a été réalisée aux particuliers qui le souhaitent,
- les habitants de la cité du Champ de la Croix demandent par courrier la mise en place d'un éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 0h40.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 11 mars 2019**

2019.03.11 - 017	Comptes administratifs 2018 - Budget principal et budgets annexes
2019.03.11 - 018	Comptes de Gestion 2018
2019.03.11 - 019	Travaux d'aménagement des bâtiments communaux - Demande de subvention
2019.03.11 - 020	Local commercial - Revalorisation du loyer
2019.03.11 - 021	SACEM – tarification forfaitaire
2019.03.11 - 022	Convention avec l'association <i>le Zébrophone</i>
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Alain DELAVault
Monsieur Bernard CHAUVET	Monsieur Bruno BELLINI Absent représenté	Monsieur Dominique CHASSAGNE
Madame Marie Gwenaëlle LE REST Absente excusée	Monsieur Bernard MACOUIN Absent excusé	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD Absent excusé	Monsieur Christian ROUSSEAU
Monsieur Éric TERRIÈRE Absent représenté	Monsieur Gabriel THOMASSE	